

### Initiatives ministérielles

n'est pas facile pour un parlementaire, surtout un critique aux affaires indiennes.

Il y a d'autres choses qui sont ingrates pour le critique des affaires indiennes. Le ministre dépose un projet de loi en première lecture; en après-midi, nous recevons un pied de document, et le lendemain, je dois me présenter devant vous pour faire deux discours. Imaginez la somme de travail, même si on nous dit par la suite que ces documents étaient d'ordre public, on a d'autres tâches aussi à accomplir. Alors, non seulement c'est très difficile, mais il y a aussi la somme de travail impliquée. Nous en sommes à notre cinquième projet de loi sur les affaires autochtones en deux semaines environ; il s'agit des projets de loi C-16, C-25, C-33, C-34, C-36, et j'ai moi-même piloté une motion sur le Grand-Nord.

Imaginez le travail que nous avons à faire, sans compter le travail du comité permanent. Ce comité doit procéder à cette étude. Encore une fois, je pensais que j'aurais une seule nuit blanche au cours de cette session, j'en ai eu une deuxième grâce à mes amis du Parti réformiste, car nous avons débattu de la question toute la nuit. Heureusement qu'un de mes collègues, celui de Jonquière, est venu à mon secours vers 2 heures du matin parce que je trouvais la session déjà très longue. Mais je vous dis que le travail d'un critique en matière d'affaires indiennes n'est pas facile.

Maintenant, il est important aussi pour un critique de bien renseigner son parti sur l'importance de respecter et de comprendre les nations autochtones. Dans tout le contexte difficile, conjoncturel que je viens de vous expliquer, cela n'est pas toujours facile. Il faut aussi la volonté de le faire. Je pense que le Bloc québécois, entre autres en apportant son appui aux revendications du Yukon et à l'autonomie gouvernementale des nations autochtones, démontre qu'il a la volonté de comprendre ces gens-là.

C'est une bien maigre consolation, mais j'ai quand même été consolé de constater que, malgré tout ce travail, je peux ressentir la frustration des gens qui, dans le Yukon, pendant 21 ans, ont vu, année après année, les négociations achopper. Donc, la somme de travail qui a été requise pour qu'on puisse aujourd'hui se présenter ici en troisième lecture n'est rien à comparer aux frustrations que ces gens ont dû ressentir au cours des années.

Il est donc important d'avoir la volonté de comprendre et de respecter. Vous savez, j'ai dans mon bureau la carte du ministère des Affaires indiennes sur laquelle figure l'ensemble des 600 petits points de bandes partout au Canada. Du côté de la langue, il y a environ une centaine de langues et de dialectes qui sont véhiculés à l'intérieur de ces bandes et de ces Premières nations. Imaginez la richesse de l'ensemble de la culture autochtone, particulièrement en ce qui a trait à la langue.

Je dois également mentionner le respect de l'environnement. Dans notre grille d'analyse économique, on a toujours fait passer dans nos priorités l'environnement au second plan dans nos priorités. C'est souvent le contraire chez eux. On doit arriver, comprendre et surtout avoir la volonté de comprendre que, pour eux, l'environnement est souvent en haut de la liste des priorités. Ce sont des choses importantes dans le contexte de l'adoption d'un projet de loi comme celui que nous avons devant nous, parce

que nous allons voir que les dispositions accordent beaucoup d'importance à l'environnement.

Il faut aussi comprendre que l'économie moderne, pour nous, ce sont des actionnaires qui doivent encaisser le plus de dividendes possible sur leurs actions. Pour eux, c'est d'abord l'environnement, et ils nous disent: «Vous voulez nous installer quelque chose qui va hausser ou stimuler notre économie, mais on vous avoue que nous n'en voulons pas, car cela court le risque d'atrophier ou de mettre en péril l'environnement.» De côté-là, il faut comprendre aussi cet aspect de la culture autochtone qui est extrêmement important.

• (1835)

Le dernier aspect et non le moindre et je veux le développer un peu plus, c'est la question du pouvoir. J'aimerais beaucoup discuter avec les gens du Yukon pour voir comment ils considèrent le pouvoir et la démocratie, entre autres, la démocratie parlementaire. De voir des gens qui crient *Yea* et des gens qui crient *Nay* et des gens qui se lèvent un par derrière l'autre pendant des heures, du côté de la démocratie parlementaire, c'est tout à fait admissible pour nous, mais il y a des gens qui ont un peu de difficulté à comprendre cela parce que leur notion du pouvoir est différente.

À cet égard, je vous soumetts des exemples typiques où dans certaines réserves, on s'en va pour négocier quelque chose et le premier réflexe qu'on a, nous, c'est un réflexe de délégation de pouvoir en disant: «Je veux aller rencontrer les autorités compétentes.» On se présente devant le conseil de bande et à notre grande surprise, après plusieurs négociations, nous nous rendons compte que le conseil de bande n'est pas le seul pouvoir sur cette réserve-là. Effectivement, c'est le cas, parce que la question du pouvoir dans les nations autochtones peut diverger et est totalement différente de la nôtre.

Je me suis rendu compte que quelquefois le conseil de bande disait oui, et le lendemain, c'était non. Pourquoi? Il y a d'autres pouvoirs à l'intérieur de la réserve, d'autres pouvoirs que nous ne sommes pas habitués à fréquenter. Entre autres, il y a le pouvoir des aînés. Pour nous, les aînés, ce sont des gens importants, ce sont des gens sages; mais pour eux, cela va encore plus loin que cela. Ce sont des gens qui sont, premièrement, responsables de leur présence là et qui sont empreints d'une très grande sagesse et auxquels ils se réfèrent continuellement.

C'est donc une notion de pouvoir importante, parce que lorsque le conseil de bande a statué sur quelque chose, les aînés, dans la nuit qui suit ou les jours qui suivent, peuvent venir apporter leur incidence sur la décision prise. Il y a les mères de clan, c'est totalement différent de notre société. Les sociétés autochtones sont souvent des sociétés matriarcales alors que nous sommes dans une société patriarcale. Nous sommes habitués à l'autorité du père et nous avons toujours peur de faire fâcher le père, de peur qu'on soit puni par le père. Du côté autochtone, c'est souvent le contraire. Les mères ont une très grande importance, beaucoup plus que dans notre société à nous. D'où l'importance de concevoir ces nouveaux systèmes et ces nouvelles places de pouvoir à l'intérieur de chaque réserve.

Nous sommes habitués à fonctionner, ici, à la Chambre et souvent dans les organismes que l'on côtoie, on fonctionne par majorité simple. C'est 50 p. 100 plus 1 et la décision est prise et on demande à la minorité de se rallier. Pour eux, la question est souvent débattue beaucoup plus longtemps, jusqu'à ce qu'on atteigne un consensus. Ce sont des choses qui me semblent